

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 806 accordant une permission d'un mois à M. Gabourdes

n° 806

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 août 1950

Numéro JO
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro
30 août 1950

VISAS

Le: Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances. chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des fonctionnaires des services coloniaux et les textes qui l'ont modifié ou complété

Vu le décret du 3 juillet 1897 portant règlement sur les déplacements et passages des fonctionnaires des services coloniaux et les textes qui l'ont modifié ou complété

Vu la demande de permission formulée par M. Gabourdes en date du 3 août 1950

Vu l'avis favorable du directeur des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Une permission d'absence à solde entière d'un mois est accordée à M. Gabourdes (Louis), comptable principal de 2^e classe des travaux publics, pour en jouir en Ethiopie. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1 septembre 1950, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur. N. SADOUL.